

Chatillon, le 27 Juin 1960.

Monsieur R. SARBACH

à

Monsieur PLOUD

Je vous prie de bien vouloir faire partir les forains qui sont installés depuis plus d'un mois sur la place du Champ de Foire devant Madame Thevenon.

Je tiens d'ailleurs à ce que la ville soit constamment et totalement interdite aux nomades et campeurs à moins d'autorisations exceptionnelles données par la Mairie.

Ceci ne doit évidemment pas être valable pour les cirques, manèges, etc...

Existe-t-il un arrêté concernant cette question ? renseignez-moi S. V. P. et éventuellement préparez m'en un.

Merci et bien cordialement.

  
R. SARBACH

Cha  
Pour le Maire,  
Le Chef de Division délégué

  
C. Faviy

